

Défendre les intérêts des communes au niveau fédéral

Le travail politique de l'Association des Communes Suisses, certes important mais dont la portée est pratiquement impossible à mesurer à l'aide de résultats palpables au niveau fédéral, a été sollicité à nouveau de manière accrue au cours de l'année 2008. Par conséquent, l'Association a continué à développer son influence. Plus de 40 fois, elle a dû prendre position sur des projets de lois ou d'ordonnances et a fait valoir les souhaits des communes dans des organes responsables et groupes de travail importants.

La défense des intérêts des communes à l'égard du Conseil fédéral, du Parlement fédéral et de l'Administration fédérale a été et reste toujours l'une des tâches principales de l'Association des Communes Suisses (ACS). A côté de sa collaboration dans des organes responsables, au sein desquels la Confédération, les cantons et les communes ont élaboré des solutions communes, comme par exemple dans la Conférence tripartite sur les agglomérations ou dans le cadre du Projet de territoire Suisse, l'ACS a collaboré en particulier dans des groupes de travail visant la mise en œuvre de la stratégie suisse de cyberadministration, l'harmonisation des registres, l'élaboration d'une ligne directrice «Téléphonie mobile» pour les communes et les villes et le développement d'une stratégie de lutte contre la pauvreté.

Influence politique en faveur des communes

L'opinion de l'ACS au sujet des rapports et recommandations des conférences spécialisées des cantons est également toujours plus fréquemment demandée. C'est ainsi que l'Association s'est exprimée entre autres sur les recommandations relatives à la présentation des comptes des collectivités publiques dans le manuel «Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2)», un instrument de travail de la Conférence suisse des directeurs des finances (CDF). A ce niveau-là, l'ACS s'engage en faveur d'une version «dégraissée», utilisable également par les communes de plus petite importance.

Le nombre de consultations sur des projets de la Confédération n'a certes plus augmenté aussi fortement que l'année précédente (2007: 42; 2008: 45), ce que l'on ne peut en revanche pas dire pour ce qui est de leur volume et de leur importance. La nouvelle loi sur la consultation, une conséquence directe de l'art. 50 de la Constitution fédérale, a



En 2008, l'Association des Communes Suisses s'est engagé davantage sur le plan fédéral pour les intérêts des communes. (Photo: Steff Schneider)

pour effet que l'Association peut davantage s'engager dans la politique fédérale et doit du reste le faire dans le sens préconisé par l'exercice d'une influence politique en faveur des communes. Lors de la mise en vigueur de lois ou d'ordonnances se concrétisant par des tâches d'exécution ou autres conséquences pour les communes, l'ACS informe par ailleurs régulièrement ses membres au sujet des éventuelles répercussions.

Les points forts thématiques

Au cours de l'exercice sous revue, l'ACS a concentré son travail politique en particulier sur les thèmes principaux de la politique de l'énergie, de l'intégration et de la jeunesse au niveau communal ainsi que du brevet fédéral pour le per-

sonnel communal et de l'engagement bénévole dans les communes.

Prix de l'électricité

La libéralisation du marché de l'électricité n'entraîne pas les baisses de prix escomptées. Au contraire! Par conséquent, selon l'avis de la Confédération, les communes devraient renoncer pour 2009 de manière spontanée à une augmentation des taxes de concession et contribuer ainsi à une diminution des importantes hausses de tarifs annoncées. Lors de sa séance du 26 novembre 2008, le comité de l'ACS s'est penché de manière intensive sur le thème des prix de l'électricité et s'est en particulier occupé du souhait d'inviter les communes à contribuer à une diminution des prix en gelant les taxes communales 2009 au niveau de 2008. Compte tenu du fait que seules quelque 300 communes auraient dû être contactées et que, dans ces communes, les taxes communales sont débattues et fixées dans le cadre d'un processus démocratique, le comité a décidé à l'unanimité de renoncer à lancer un appel général.

«Cité de l'énergie»

Grâce au label «Cité de l'énergie», des mesures sont mises en œuvre à peu de frais depuis près de 20 ans dans le cadre du programme SuisseEnergie dans 170 Cités de l'énergie, mesures qui conduisent à davantage d'efficacité et d'efficience dans le domaine énergétique communal et, partant, à une utilisation durable de l'énergie. L'ACS collabore au sein du comité de l'organisme responsable et assume le lobbying politique pour ce programme de la Confédération.

Engagement bénévole

Aux yeux de l'ACS, l'engagement bénévole au niveau communal est d'une importance capitale pour le fonctionnement et le bien-être d'une communauté. L'ampleur de cet engagement est très

grande en Suisse. Il n'y a guère de secteurs de la vie, qui n'existent pas de manière prépondérante grâce aux personnes actives de manière bénévole. C'est surtout dans le domaine de la vie sociale et politique de la commune que l'on s'en aperçoit. Selon une étude publiée en décembre 2008 par l'Office fédéral de la statistique, on constate toutefois une légère diminution de l'engagement bénévole au cours de ces dernières années. L'ACS suit cette évolution de près et a entrepris au cours de l'année sous revue des travaux préparatoires en vue de l'organisation du concours «Commune bénévole»/«Ville bénévole» en printemps 2009.

Politique des jeunes

Au cours de l'année passée, l'ACS s'est intéressée en particulier au problème de la jeune génération dans les communes et les villes. Les excès de violence dans l'espace public ont notamment été dans le viseur de la politique. Ces excès ont amené nombre de communes et de villes à se pencher sur le thème de la jeunesse et de la violence. L'ACS s'est procurée un aperçu de la situation des jeunes sur le plan communal et a réuni des «best practices» afin de mieux intégrer les jeunes dans la société et le marché du travail. Au cours d'un séminaire sur la politique des jeunes dans les communes, des politiciens et politiciennes ainsi que des spécialistes issus de l'administration ont discuté de cette problématique fort complexe. Les conclusions tirées de ce séminaire ont permis à l'Association de faire valoir les souhaits et les intérêts des communes et des villes dans ce domaine auprès des différents organes responsables au niveau fédéral qui traitent du thème de la jeunesse et de la violence.

Politique migratoire

Au cours de l'exercice sous revue, le nombre des requérants d'asile a de nouveau augmenté en Suisse. Cela a eu pour effet que les places disponibles dans les lieux d'hébergement exploités par la Confédération n'étaient pas suffisantes et que les cantons ont dû se rabattre sur l'infrastructure de certaines communes. Dans ce contexte, l'ACS s'est engagée au sein des organes responsables fédéraux pour que les cantons mettent à disposition, en collaboration avec la Confédération, les infrastructures nécessaires pour l'hébergement et l'encadrement de ces personnes ou, dans les cas où celles-ci sont mises à disposition par les communes, de les rémunérer de manière appropriée. Par la suite, le Conseil fédéral a décidé à la

Plateforme stratégique de conduite

Jamais encore la gestion d'une commune n'a été aussi complexe. Il s'agit de venir à bout d'un nombre de tâches toujours plus important, tandis que parallèlement, il importe de gérer les processus de modification. Pour que les autorités puissent prendre des décisions optimales, des informations pertinentes doivent être mises à leur disposition de manière compacte et claire. La Haute École Spécialisée bernoise Technique et informatique de Bienne a développé en collaboration avec la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale de Sierre, les communes de Brigue-Glis, Brügg, Naters, Roggwil, Stettlen, Viège et Wohlen, l'Office des affaires communales du canton de Berne, l'Association des Communes Suisses ainsi que les entreprises Microsoft Suisse, Talus Informatik AG et Ruf Informatik AG, un Management Cockpit susceptible de servir de soutien aux décideurs dans les communes. Il s'agit en l'occurrence d'une solution informatique basée sur Internet, qui a été développée dans le cadre du projet «Plateforme de gestion stratégique pour communes petites et moyennes» cofinancée par la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) de la Confédération. Cette solution soutient efficacement les processus de gestion d'une commune et sera présentée pour la première fois à un large public dans le cadre de Suisse Public 2009.

fin de l'année de modifier l'ordonnance 2 sur l'asile de telle sorte que la Confédération indemnise les cantons à hauteur de 25 millions de francs par an avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2008 en raison de la hausse des frais supplémentaires dans le secteur de l'hébergement et de l'encadrement engendrés par l'augmentation du nombre de requérants d'asile.

Sur le plan communal, le thème de l'intégration des étrangères et des étrangers» a été prioritaire au cours de l'année dernière, car les immigrants habitent dans les communes. Le comité de l'ACS s'est penché sur les aspects de

l'intégration au plan communal et a approuvé une thèse pour la poursuite des discussions dans les communes. L'Association a en particulier attiré l'attention des communes sur le fait que la réalité en matière d'intégration est différente dans chaque commune et que, par conséquent, chaque commune doit aussi développer en partie ses propres stratégies et mesures.

Brevet fédéral

Le renforcement de la compétence des communes grâce à du personnel communal qualifié ainsi qu'à de nouveaux outils et méthodes pour la gestion communale est un objectif stratégique important de l'ACS. Le but doit être atteint par le lancement et l'exécution de propres projets tout comme par le soutien de projets d'autres partenaires étatiques qui se traduisent entre autres par des instruments conformes au système de milice pour les autorités de l'exécutif ainsi que des connaissances de gestion et compétences spécifiques pour le personnel communal. À l'heure actuelle, l'Association s'efforce de développer un propre projet dans le domaine de la «Formation et formation continue» avec le soutien de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie. L'objectif consiste à établir un brevet fédéral reconnu de «Spécialiste communal» que le personnel communal pourrait acquérir après avoir passé l'examen professionnel fédéral correspondant.

Extrait du rapport annuel/(ma)

Le rapport annuel complet peut être téléchargé sur www.chcommunes.ch (Associations).

Collaboration avec des partenaires

L'Association des Communes Suisses collabore avec des organisations partenaires différentes: les associations cantonales de communes, l'Union des villes suisses (UVS), l'initiative urbaine «politique sociale» de l'UVS, le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) et la Fédération Suisse des Bourgeoisies et Corporations, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et des différentes conférences sectorielles des gouvernements cantonaux comme la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), la Conférence suisse des directeurs des finances (CDF) ainsi que le Groupe parlementaire «Politique communale» et la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA).